

Communiqué de presse

Paris, le 18 février 2025,

PUBLICATION RELATIVE AUX CONVENTIONS REGLEMENTEES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 226-10 ET L. 22-10-13 DU CODE DE COMMERCE

1 / Convention de conseil et d'assistance communication

- a) Personne intéressée, nature de sa relation avec Patrimoine & Commerce, date et objet de la convention

Le conseil de surveillance de Patrimoine & Commerce a ratifié, le 18 février 2025, à l'unanimité, la convention de conseil et assistance communication, conclue le 29 janvier 2024 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, entre Patrimoine & Commerce et la société FINANCIERE DUVAL (société dirigée par Eric Duval et détenue à 94.42 % par GROUPE DUVAL), pour une durée initiale d'un an renouvelable par tacite reconduction. Selon les termes de cette convention, la société FINANCIERE DUVAL fournit à Patrimoine & Commerce une assistance en matière de communication.

- b) Intérêt et conditions financières de la convention

L'intérêt de cette convention est de permettre à Patrimoine & Commerce de bénéficier de l'expertise de la Direction de la communication de FINANCIERE DUVAL qui assure la mise en œuvre, l'animation et la coordination de la communication externe pour renforcer la notoriété et le positionnement de la marque sur le marché.

La rémunération due au prestataire s'élève à la somme forfaitaire de 20.000 euros hors taxes indexée de 2% (deux pour cent) par an au premier janvier de chaque année et pour la première fois au 1er janvier 2025.

- c) Indication du rapport entre le prix pour la société et le dernier bénéfice annuel

Les honoraires se sont élevés à 20 000 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le dernier bénéfice annuel de Patrimoine & Commerce s'élevait à 29,0 millions d'euros le 31 décembre 2023.

Cette convention qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil de surveillance sera soumise à la ratification des actionnaires lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2 / Convention de conseil et d'assistance conformité

- a) Personne intéressée, nature de sa relation avec Patrimoine & Commerce, date et objet de la convention

Le conseil de surveillance de Patrimoine & Commerce a autorisé, le 18 février 2025, à l'unanimité, la conclusion de la convention de conseil et assistance conformité (anti-corruption, lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme, droits humains en environnement, données personnelles,...).

Cette convention entre Patrimoine & Commerce, société bénéficiaire et Groupe Duval (société contrôlée par M. Eric Duval et ses enfants), société prestataire, a été conclue, le 18 février 2025, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

- b) Intérêt et conditions financières de la convention

L'intérêt de cette convention est de permettre à la Patrimoine & Commerce de bénéficier de l'expertise de la Direction Conformité de GROUPE DUVAL qui assure une assistance en matière de conformité (anti-corruption, lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme, droits humains en environnement, données personnelles,...).

La rémunération de cette prestation est fixée pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 à un montant de 7.990,00 euros HT.

c) Indication du rapport entre le prix pour la société et le dernier bénéfice annuel

Les honoraires s'élèveront à 7 990,00 € HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le dernier bénéfice annuel de Patrimoine & Commerce s'élevait à 29,0 millions d'euros le 31 décembre 2023.

À propos de Patrimoine & Commerce

Patrimoine & Commerce détient et exploite un portefeuille d'actifs immobiliers, principalement de commerce, totalisant plus de 559 000 m². Ces actifs sont situés pour l'essentiel dans des retail parks à proximité de villes moyennes sur l'ensemble du territoire français. Patrimoine & Commerce dispose d'un important deal-flow identifié qui lui permettra d'alimenter sa croissance en actifs de développement et en actifs d'exploitation.

*Patrimoine & Commerce est cotée sur NYSE Euronext Paris. Code ISIN : FR0011027135 - Code Mnémo : PAT
Pour plus d'informations : www.patrimoine-commerce.com*

Pour toute information, contacter :

PATRIMOINE & COMMERCE

Gérant

Eric DUVAL

contact@patrimoine-commerce.com